



Conseil d'administration

349^e session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de la coopération pour le développement

Date: 29 octobre 2023

Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés

Objet du document

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans le cadre du programme de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés. Compte tenu des conséquences de l'occupation qui perdure et de l'inquiétante montée de la violence et des tensions sur le marché du travail palestinien, le Conseil d'administration est invité à: i) prendre note de la persistance du taux élevé de chômage, des perspectives réduites d'accéder à un travail décent et des risques majeurs qui pèsent sur les moyens de subsistance des travailleurs palestiniens, en particulier pour ce qui est des femmes et des jeunes; ii) soutenir les actions du Bureau visant à accroître les résultats en matière d'emploi et à promouvoir la protection sociale dans le cadre du Programme palestinien de promotion du travail décent; et iii) prendre acte de la nécessité de mener des interventions de nature à favoriser des progrès porteurs de changements et à soutenir des solutions d'emploi à long terme (voir le projet de décision au paragraphe 30).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Aucun.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau régional de l'OIT pour les États arabes.

Documents connexes: [GB.346/POL/4](#); [ILC.111/DG/APP](#).

► I. Contexte

1. Le présent document rend compte des progrès réalisés dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OIT en faveur des territoires arabes occupés. Il fait le point sur les principaux résultats obtenus par le Bureau dans le territoire palestinien occupé au titre des deuxième et troisième Programmes palestiniens de promotion du travail décent (2018-2022 et 2023-2025) ¹, l'accent étant mis sur les changements et les problèmes les plus importants constatés sur le marché du travail palestinien depuis la publication du dernier rapport. Il met aussi en perspective les efforts déployés par l'OIT dans le cadre plus vaste du système des Nations Unies et de l'équipe de pays des Nations Unies.
2. L'effet paralysant de l'occupation sur l'économie palestinienne, conjugué à l'escalade de la violence et des tensions, pèse sur le quotidien des travailleurs palestiniens et a des conséquences désastreuses sur le marché du travail palestinien. Un quart de la main-d'œuvre est actuellement au chômage et les moyens de subsistance des Palestiniens sont de plus en plus menacés. Les catégories les plus touchées sont les femmes et les jeunes, dont le taux de chômage en 2022 s'établissait respectivement à 40,4 pour cent et à 36,1 pour cent ². Le taux de chômage à Gaza, qui atteint 45,3 pour cent, figure toujours parmi les plus élevés au monde. Autre constat, plus préoccupant encore: la proportion de jeunes Gazaouis sans emploi et ne suivant ni études ni formation s'élève à 32,9 pour cent pour les hommes et à 38,1 pour cent pour les femmes ³. Les perspectives pour 2023 restent sombres.
3. La reprise après la pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'effets visibles sur la situation globale du territoire palestinien occupé. Si l'économie palestinienne a connu en 2022 une expansion estimée à 3,9 pour cent, le niveau du produit intérieur brut (PIB) est resté inférieur à ce qu'il était en 2019, avant la pandémie de COVID. D'après les prévisions, la croissance économique devrait encore ralentir en 2023 car la situation budgétaire précaire pèse sur l'activité économique et l'inflation continue de réduire le pouvoir d'achat ⁴.
4. Les travailleurs continuent de subir les conséquences socio-économiques de 56 années d'occupation, marquées notamment par des violations de leurs droits et des obstacles à la création d'emplois. Gaza est toujours au bord de l'effondrement; la moitié de ses habitants ont aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire, et près d'un tiers des ménages gazaouis vivent dans des conditions de dénuement qualifiées de «catastrophiques» ou d'«extrêmes» ⁵. Dans l'enclave sous blocus, les travailleurs – en particulier les femmes et les jeunes – sont pris au piège de la pauvreté. Au fil des ans, la capacité productive de Gaza a été décimée et les salaires ont baissé. Le niveau de vie des Gazaouis équivaut à un peu plus du quart de celui des habitants de la Cisjordanie, et l'écart continue de se creuser. Parallèlement, les divisions politiques entre Palestiniens perdurent et toutes les tentatives de réconciliation ont globalement échoué ⁶.

¹ La période considérée, qui s'étend de novembre 2022 à octobre 2023, est à cheval sur les deux programmes.

² OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, Conférence internationale du Travail, 111^e session, 2023, ILC.111/DG/APP.

³ ILC.111/DG/APP, paragr. 80.

⁴ ILC.111/DG/APP, paragr. 54.

⁵ ILC.111/DG/APP, paragr. 33.

⁶ ILC.111/DG/APP, paragr. 32.

5. Bien que l'emploi ait augmenté de 10 pour cent, la plus grande part de cette progression concerne l'emploi informel et a été stimulée par la croissance de l'emploi pour les Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies, dont le nombre total s'élevait à 192 700 en 2022. De plus en plus de Palestiniens aspirent à travailler en Israël car les salaires y sont plus élevés, mais cela comporte aussi de nombreux aspects négatifs, parmi lesquels la persistance du système de courtage, qui entraîne une perte de salaire substantielle pour les travailleurs. Plus de 40 000 Palestiniens travaillent dans les colonies, en dehors de toute réglementation, et sont souvent sous-payés. Environ 40 000 autres, venus de Cisjordanie, travaillent en Israël sans papiers et de manière informelle, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux pratiques abusives ⁷. En 2022, sur un total de 27 000 permis délivrés à des Gazaouis par les autorités israéliennes, seuls trois pour cent environ étaient des permis de travail en bonne et due forme, garantissant une protection des salaires et l'accès à des prestations sociales; la plupart des autres permis ont été délivrés à des travailleurs employés dans le secteur informel, en dehors du champ d'application du droit du travail israélien ⁸. Au premier trimestre de l'année 2023, le pourcentage de travailleurs palestiniens employés en Israël et dans les colonies a sensiblement baissé pour s'établir à 13,3 pour cent de la main-d'œuvre palestinienne, contre 18,4 pour cent à la même période en 2022 ⁹.
6. Le 23 février 2023, l'Autorité palestinienne a tenu avec succès à Amman, en Jordanie, une réunion des partenaires organisée à l'appui de la Stratégie nationale palestinienne pour l'emploi (2021-2025). Cette réunion, organisée avec le concours de l'OIT et en partenariat avec l'Organisation arabe du travail et le gouvernement de l'Allemagne, a permis de recueillir des fonds auprès de partenaires internationaux et locaux aux fins de la mise en œuvre de la stratégie, laquelle propose des pistes en vue d'offrir des emplois rémunérés et des possibilités d'emplois aux femmes et aux hommes palestiniens, en particulier aux jeunes. La réunion s'est conclue par la signature de plusieurs accords et projets bilatéraux pour un montant total estimatif de 40,7 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.), dont le financement sera assuré par des partenaires internationaux au titre d'un appui apporté au territoire palestinien occupé dans les domaines de l'emploi et du développement des compétences. Cette réunion a aussi abouti à la signature du troisième Programme palestinien de promotion du travail décent (2023-2025) entre le BIT, le ministère palestinien du Travail et les partenaires sociaux ¹⁰.
7. Les institutions et les politiques de l'Autorité palestinienne sont affaiblies par une crise budgétaire de plus en plus difficile à gérer, qui résulte en grande partie des déductions décidées unilatéralement et effectuées par Israël sur les recettes douanières collectées pour le compte de l'Autorité palestinienne, et qui est encore aggravée par la chute brutale des financements extérieurs ¹¹. Toutes ces mesures ont des répercussions sur la capacité de l'Autorité palestinienne à mettre en œuvre des politiques visant à créer des possibilités d'emploi et de revenu, à garantir sécurité et assistance sociales à la population et à favoriser la bonne gouvernance du travail. L'Autorité palestinienne s'apprête néanmoins à lancer son nouveau plan pour 2024-2029, qui englobe de nombreux aspects de la réforme des politiques et de l'amélioration de la gouvernance et donne ainsi corps à son nouveau Programme politique national.

⁷ ILC.111/DG/APP, paragr. 66.

⁸ ILC.111/DG/APP, paragr. 29.

⁹ Bureau central palestinien de la statistique, *Labour Force Survey (January – March 2023) Round (Q1/2023)*, 10 mai 2023.

¹⁰ OIT, Employment Promotion: *ILO Co-hosts Meeting to Mobilize International Support for Implementing First Palestinian National Employment Strategy*, 23 février 2023.

¹¹ ILC.111/DG/APP, paragr. 36.

► II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme et l'établissement de partenariats

8. La période considérée correspond à la première année de mise en œuvre du troisième Programme palestinien de promotion du travail décent (2023-2025) signé en février 2023. Ce troisième rapport a été établi à l'issue de consultations approfondies avec les ministères palestiniens compétents, les partenaires sociaux, l'équipe de pays des Nations Unies, et les partenaires de développement. Le programme est aligné sur les cadres palestiniens de planification pour le développement, et tout particulièrement sur la Stratégie nationale palestinienne pour l'emploi (2021-2025)¹². Il est axé sur trois des quatre priorités stratégiques du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2025). En outre, l'OIT collabore étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour garantir la prise en compte des questions relatives au travail et des déficits de travail décent lors de l'élaboration des programmes de travail conjoints et des programmes phares relevant du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2025) ainsi que dans les domaines interdépendants de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de la consolidation de la paix.
9. Le programme actuel de l'OIT en matière de coopération pour le développement en faveur du territoire palestinien occupé consiste en un portefeuille de projets qui est doté d'un budget d'environ 10 millions de dollars É.-U. répartis entre les trois priorités du Programme palestinien de promotion du travail décent (2023-2025), et comprend des contributions volontaires de base (Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO)) et des contributions volontaires préaffectées. Le soutien sans faille du gouvernement du Koweït, qui a fait en 2023 une nouvelle contribution d'un montant de 500 000 dollars É.-U., représente un appui essentiel de la région arabe à ce nouveau programme. Cette somme a été complétée en 2023 par une allocation supplémentaire du CSBO d'un montant de 500 000 dollars É.-U. Ces fonds vont servir à accélérer les investissements dans des projets qui répondent aux besoins immédiats identifiés dans la Stratégie nationale palestinienne pour l'emploi (2021-2025), l'objectif premier étant de s'attaquer aux problèmes qui se posent sur le marché du travail et de favoriser la résilience de la population, en particulier à Gaza. Ils permettront en outre d'étendre la collaboration avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement sur le terrain.
10. Par ailleurs, grâce aux fonds supplémentaires alloués par le gouvernement du Japon, l'OIT et le Bureau du représentant du Japon auprès de l'Autorité palestinienne ont lancé un projet visant à promouvoir, dans le territoire palestinien occupé, un environnement favorable aux entreprises durables et à la création d'emplois décents pour les femmes et les jeunes dans le secteur agricole, d'un budget de 740 740 dollars É.-U. Ce projet mise sur les marchés inclusifs, les innovations systémiques et le développement de la chaîne de valeur dans les secteurs alimentaire et agricole pour créer davantage d'emplois durables et décents en établissant des liens entre innovation, productivité et durabilité environnementale.
11. Il faut bien comprendre que, dans un environnement aussi complexe et en l'absence de solution politique globale et pérenne, l'obtention de résultats durables au titre de l'Agenda du travail décent est nécessairement une gageure. Il est pourtant essentiel d'appuyer l'Agenda du travail décent et de promouvoir la justice sociale dans le territoire palestinien occupé et, pour cela, de prendre un engagement à long terme et de pouvoir continuer de compter sur le

¹² Autorité palestinienne, ministère du Travail, [National Employment Strategy](#), 2021-2025.

soutien et l'aide financière de la communauté internationale, y compris en faveur des travaux de l'OIT. Les priorités du Programme palestinien de promotion du travail décent, qui sont fondées sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et correspondent aux priorités de la Stratégie nationale palestinienne pour l'emploi (2021-2025), constituent un cadre solide pour accroître l'efficacité de l'aide apportée dans les secteurs de l'emploi et de la protection sociale et permettront d'améliorer les résultats du marché du travail. Dans le cadre de son programme de coopération pour le développement et des efforts constants qu'elle déploie pour mobiliser des ressources, l'OIT continue de fournir un appui dans divers domaines, à savoir la gouvernance du marché du travail et le dialogue social, l'égalité des genres, la promotion de l'emploi, le développement des entreprises et la protection sociale.

► III. Examen des progrès réalisés et des résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité

1. Accès à des perspectives économiques plus larges, inclusives, durables et propices à la résilience

12. Les efforts déployés pour soutenir le ministère palestinien du Travail et les partenaires sociaux dans l'action qu'ils mènent en faveur de l'emploi et des moyens de subsistance, en particulier pour les jeunes, ont pris corps avec la tenue, en février 2023 à Amman (Jordanie), de la réunion des Partenaires destinée à appuyer la Stratégie nationale palestinienne pour l'emploi (2021-2025). Organisée conjointement par l'OIT, l'Organisation arabe du travail et le gouvernement fédéral de l'Allemagne, cette réunion, prévue de longue date, a rassemblé plus de 200 participants et a été l'occasion de présenter les besoins recensés dans la stratégie, de coordonner les interventions, d'examiner les déficits de financement et de renforcer le soutien à la mise en œuvre.
13. Dans le cadre du projet mentionné au paragraphe 10, lancé avec le gouvernement du Japon, une analyse de la chaîne de valeur a été effectuée dans les secteurs de l'industrie laitière et de l'apiculture afin de mettre en lumière les interventions les plus aptes à remédier aux principales contraintes qui pèsent sur ces secteurs. Suite à cette analyse, le BIT s'est associé à des prestataires de services locaux pour concevoir des interventions axées sur l'augmentation de la productivité, la diversification de la production, l'amélioration des pratiques de gestion d'entreprise et l'accès des petits producteurs des sous-secteurs laitier et apicole aux ressources et aux marchés, une attention prioritaire étant accordée aux femmes et aux jeunes.
14. L'étude réalisée par le BIT afin d'évaluer les capacités organisationnelles et le fonctionnement des six unions coopératives sectorielles et de l'Union générale des coopératives (UGC) a mis en évidence des lacunes dans les capacités de gestion et de gouvernance de ces organismes ainsi que dans leur connaissance des principes et valeurs du monde coopératif, essentiels pour favoriser une participation active des membres des coopératives primaires. Se fondant sur les résultats de l'étude, le BIT s'attache actuellement à renforcer les capacités des unions de coopératives afin que celles-ci améliorent leurs études de faisabilité et leurs plans d'exploitation pour gagner en efficacité et mieux répondre aux besoins de leurs membres. Le BIT a également dispensé une formation à la planification stratégique et à la gestion des coopératives, dont les principaux bénéficiaires ont été l'Organisme de coordination des coopératives ainsi que des membres de coopératives primaires et secondaires. Dans le cadre

d'un partenariat avec Legacoop (Ligue nationale des coopératives et des associations mutuelles), le BIT a fait réaliser une évaluation exhaustive des capacités nécessaires à la mise en place de l'Institut de développement des coopératives et du Fonds de développement des coopératives, dans le but de définir les fonctions essentielles de ces deux organismes d'appui.

15. Dans le cadre d'initiatives visant à promouvoir de nouvelles formes d'entreprises sociales, le BIT soutient actuellement la mise en place d'un modèle de coopérative de garde d'enfants afin d'améliorer les perspectives économiques des femmes et d'aider le personnel des garderies à s'organiser. Il a par ailleurs lancé un programme d'apprentissage destiné à des femmes au chômage, qui vise à créer 20 nouvelles possibilités d'emploi dans le secteur de la construction.
16. En partenariat avec le Fonds palestinien pour l'emploi et les organisations de travailleurs et d'employeurs de Gaza, et en s'appuyant sur les résultats de l'analyse de la chaîne de valeur d'une sélection de secteurs productifs, le BIT aide 160 jeunes diplômés à mettre au point des solutions peu onéreuses et innovantes pour 40 micro, petites et moyennes entreprises de Gaza dans les secteurs de l'agroalimentaire, du textile et de l'ameublement. Les diplômés acquièrent également des compétences dans les domaines de l'entrepreneuriat et de la gestion d'entreprise à l'aide des divers modules de formation au développement des entreprises proposés par l'OIT pour encourager la création d'entreprises. Le BIT collabore par ailleurs avec le Syndicat des entrepreneurs palestiniens pour promouvoir l'intégration de stratégies d'investissement à forte intensité d'emploi ainsi que les principes relatifs au travail décent dans le secteur de la construction. Le BIT prévoit actuellement d'aider les micro, petites et moyennes entreprises du secteur des services professionnels de Gaza à s'engager dans un processus de formalisation en facilitant leur accès à des services propices à l'amélioration de la productivité et en consolidant les mécanismes de dialogue social, l'organisation et la représentation dans ce secteur.

2. Accès, dans des conditions d'égalité, à des services sociaux de qualité, durables, inclusifs et tenant compte des considérations de genre, ainsi qu'à la protection sociale et à des services essentiels abordables

17. Le BIT a continué de promouvoir le dialogue tripartite aux fins de l'examen et de la modification de la loi sur la sécurité sociale n° 19 de 2016. Un appui technique et actuariel a été fourni au comité tripartite chargé de remanier la loi en tenant compte des différents sujets de préoccupation soulevés entre 2016 et 2018, avant la suspension de la loi en janvier 2019. Le BIT a en outre mandaté trois conseillers spécialistes des questions relatives à la pérennisation de la sécurité sociale pour aider les partenaires tripartites à réviser la loi compte tenu des normes internationales relatives à la sécurité sociale et des bonnes pratiques. Ces initiatives ont abouti en octobre 2022 à l'élaboration d'une version révisée de la loi sur la sécurité sociale, qui prévoit l'introduction d'une prestation d'assurance chômage ainsi que plusieurs autres modifications destinées à améliorer la gouvernance, la viabilité financière et l'équité du système.

18. Le BIT a aidé les partenaires tripartites à lancer entre juin et août 2023 une consultation nationale concernant le projet de loi révisée sur la sécurité sociale, à laquelle ont été invitées à participer diverses parties prenantes de dix gouvernorats de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de Gaza. Le BIT a par ailleurs contribué à sensibiliser la population au rôle essentiel que jouent les systèmes de sécurité sociale dans la gestion des risques sociaux, non seulement parce qu'ils offrent un filet de sécurité pendant les crises économiques mais aussi parce qu'ils contribuent au bien-être de la société dans son ensemble. La consultation nationale s'est accompagnée d'une campagne d'information auprès des médias et du public qui mettait en lumière les avantages du projet de loi sur la sécurité sociale et visait à susciter un large soutien en faveur de la sécurité sociale au sein de la population palestinienne. La phase de consultation nationale est à présent terminée et l'examen final du projet de loi est en cours, avec l'appui juridique et actuariel du BIT.
19. Le BIT a continué d'aider le ministère du Développement social à mettre en place un système de protection sociale complet, avec le soutien de l'Union européenne. Un appui a été apporté en vue d'étendre la protection sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées, sous la forme d'une série d'analyses sur la faisabilité, la conception et le coût des prestations sociales destinées à ces groupes de population. Des recommandations concrètes concernant l'introduction, l'administration et le financement de prestations sociales fondées sur les droits dans le cadre du système national de protection sociale ont été adressées au ministère du Développement social et aux parties prenantes du secteur, et seront prochainement soumises au Conseil des ministres. Dans le cadre d'un groupe de travail thématique créé à cet effet, le BIT a également continué d'œuvrer à l'amélioration de la cohérence et de la coordination des programmes de protection sociale afin qu'ils soient davantage pris en compte dans le cadre de l'action humanitaire, de l'aide au développement et des opérations de consolidation de la paix.

3. L'ensemble des institutions, processus et mécanismes de gouvernance

20. Les partenaires tripartites ont continué d'accorder un degré de priorité élevé à la réforme de la législation palestinienne du travail afin de la mettre en conformité avec les normes internationales du travail. Ils ont fait de cette réforme l'un des objectifs primordiaux du troisième Programme palestinien de promotion du travail décent, l'aide du BIT étant à cet égard destinée à remédier aux inégalités sur le marché du travail et à améliorer les mécanismes permettant d'assurer le respect de la législation sur les lieux de travail. Malgré les négociations intensives qui ont été menées dans le cadre du dialogue social pour parvenir à un consensus sur les dispositions de la législation du travail, les partenaires tripartites sont toujours dans une impasse. Le ministère du Travail prévoit d'organiser un débat sur les dernières modifications des dispositions faisant l'objet d'un consensus, afin d'établir la version révisée définitive des parties du texte ne prêtant plus à controverse. Ces modifications concerneront également huit articles de la loi sur le travail de 2000 dont le remaniement est indispensable pour assurer la concordance de la législation palestinienne du travail et du projet de loi sur la sécurité sociale. Si les partenaires tripartites lui en font la demande, le BIT examinera les modifications qu'il est proposé d'apporter à la législation du travail et fournira un appui technique, notamment au sujet des dispositions qui restent controversées.

21. Le BIT a continué de renforcer les structures de gouvernance et de promouvoir un dialogue social efficace et inclusif aux niveaux national et sectoriel. À cet effet, il a notamment mis sur pied des comités tripartites dans certains secteurs économiques pour encourager le dialogue en vue d'améliorer les conditions de travail et les salaires. Le comité tripartite institué pour les écoles privées et les jardins d'enfants a défini les principaux éléments d'un projet de contrat uniformisé et conforme au droit du travail national, qui mentionne notamment le salaire minimum national. Le projet n'a pas encore été approuvé. Grâce à l'appui du BIT, la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) a signé avec des employeurs 22 codes de conduite contenant des dispositions sur la violence et le harcèlement au travail, et quatre conventions collectives énonçant les principaux critères associés à des conditions de travail décentes ont été conclues entre des syndicats de branche et des représentants des employeurs.
22. Le BIT a fait réaliser une étude qui passe en revue des mécanismes alternatifs de règlement des conflits du travail individuels et collectifs et ouvre ainsi la voie à l'élaboration d'un mécanisme novateur de règlement des conflits qui pourrait être utilisé en l'absence de tribunaux du travail spécialisés. En novembre 2022, le BIT, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, a organisé à l'intention de 17 participants tripartites palestiniens un cours de formation de base portant sur la promotion de mécanismes efficaces de prévention et de règlement des conflits du travail. En février et en mars 2023, un cours de formation complémentaire portant sur la médiation (niveau de base et avancé) a été dispensé à Ramallah à ce même groupe de participants. Le BIT contribue par ailleurs à l'élaboration d'un document d'orientation et d'un plan portant sur le mécanisme de résolution des conflits proposé. Ces documents seront examinés avec les partenaires tripartites et d'autres parties prenantes, notamment le ministère de la Justice et le Conseil supérieur de la magistrature, en vue de leur adoption.
23. Dans le cadre du projet régional financé par l'Union européenne qui s'intitule «Dialogue social pour la formalisation et l'employabilité dans la région du voisinage sud» (SOLIFEM), le BIT a aidé à l'organisation de la visite d'une délégation palestinienne tripartite en Algérie, où celle-ci devait participer à la première réunion régionale organisée dans le cadre du projet, à la fin du mois de novembre 2022. Cette visite avait pour but de renforcer les relations bilatérales entre les deux pays et de faciliter la mise en commun de leurs connaissances et de leurs expériences sur des questions d'intérêt commun, notamment le développement des compétences, la gouvernance et la promotion du dialogue social. Le comité tripartite palestinien chargé de superviser la mise en œuvre du projet SOLIFEM a lancé en janvier 2023 une étude diagnostique visant à répertorier et à analyser les facteurs et les caractéristiques de l'informalité dans les secteurs de l'éducation préscolaire (jardins d'enfants), de l'habillement et du textile, afin de consolider les efforts déployés au niveau national pour encourager la formalisation de ces secteurs.
24. Les chambres de commerce palestiniennes ont procédé à l'élection des membres de leur conseil d'administration en mars 2023. Les élections ont été remportées par 212 membres récemment élus à l'assemblée générale de la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA), dont 4 femmes. Le BIT contribuera au renforcement des capacités et à l'intégration des membres nouvellement élus au conseil d'administration de la FPCCIA.
25. Le BIT a aidé la PGFTU à élaborer une stratégie en faveur de l'égalité entre hommes et femmes (2023-2028). Cette stratégie vise plusieurs objectifs: l'organisation des travailleurs (objectif prioritaire); l'amélioration des conditions de travail; le développement des compétences et la création d'emplois pour les femmes; et les investissements dans la création de garderies sur les lieux de travail. La PGFTU a par ailleurs mis en place un réseau de 14 unités chargées de recevoir des plaintes, dont quatre à Gaza. Un groupe de syndicalistes a reçu une formation

concernant les voies de recours et les mesures de réparation ouvertes aux victimes de préjudices, en particulier pour les cas de violence et de harcèlement au travail. Le BIT aide par ailleurs l'université de Birzeit à doter les étudiants, le corps enseignant et les autres membres du personnel des connaissances requises pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail. Pour contribuer à éliminer la discrimination et les pratiques inéquitables en matière d'emploi, il a en outre contribué à la création d'un observatoire de l'égalité entre hommes et femmes et de la justice sociale qui passera au crible l'ensemble des procédures de gouvernance interne de l'université, établira de nouveaux codes de conduite professionnelle et instituera des mécanismes de traitement des plaintes.

26. Le BIT a contribué à la mise au point du projet de politique et de stratégie nationales d'inspection du travail et au renforcement des capacités de la direction de l'inspection du travail relatives à l'utilisation des réseaux sociaux. En décembre 2022, une formation a été dispensée à un groupe d'inspecteurs en vue de leur apprendre comment utiliser ces réseaux et les outils gratuits qu'ils offrent pour promouvoir le respect du droit du travail.

► IV. Prochaines étapes

27. La persistance de l'occupation et l'expansion des colonies ont eu de graves répercussions sur les moyens de subsistance et les droits des travailleurs palestiniens, notamment leur droit à la liberté de circulation et de résidence, ainsi que sur leur accès aux ressources, aux marchés et à un travail décent. La crise budgétaire qui perdure fait que l'Autorité palestinienne a encore plus de mal à gouverner efficacement et à fournir des services essentiels à la population. Tous ces facteurs placent les Palestiniens dans une situation extrêmement difficile, tant sur le plan économique que sur le marché du travail.
28. Le Conseil d'administration est invité à prendre note des avancées réalisées depuis la publication du précédent rapport ainsi que des efforts déployés par les partenaires tripartites pour renforcer les plateformes de dialogue social, faire avancer la réforme de la sécurité sociale et élaborer les politiques nécessaires pour remédier aux problèmes majeurs qui se posent sur le marché du travail. Il est essentiel que les versions révisées de la loi sur le travail et de la loi sur la sécurité sociale des travailleurs du secteur privé soient finalisées et adoptées pour améliorer la gouvernance du travail et promouvoir une cohésion sociale fondée sur la justice sociale et le tripartisme.
29. Le Conseil d'administration est invité à prendre note de la nécessité qui s'impose aux États Membres, aux partenaires de développement et aux donateurs de renforcer leur soutien aux Palestiniens et de travailler en étroite collaboration pour construire la paix et la justice sociale, dans l'intérêt de tous les travailleurs palestiniens. Il est essentiel d'obtenir des fonds supplémentaires pour accélérer les investissements en faveur de l'emploi et de la population, comme le prévoit la Stratégie nationale palestinienne pour l'emploi (2021-2025), ainsi que pour renforcer la protection sociale au moyen de programmes de sécurité sociale et d'assistance sociale. Enfin, la promotion des entreprises sociales, l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire, ainsi que les emplois verts et une transition juste dans le contexte du changement climatique figurent parmi les nouvelles priorités dont il devra être tenu compte lors de l'élaboration des futurs programmes.

► **Projet de décision**

- 30. Tout en étant gravement préoccupé et profondément affligé par les pertes de vies humaines liées au conflit armé en cours dans la région, le Conseil d'administration:**
- a) prend acte du fait que la situation dans la région rend le maintien de l'assistance technique de l'OIT sous sa forme actuelle extrêmement difficile, voire impossible dans certaines zones, alors même que la fourniture de secours et d'un appui aux travailleurs et aux employeurs touchés se fait toujours plus urgente;**
 - b) rappelle le rapport sur «La situation des travailleurs des territoires arabes occupés» présenté par le Directeur général à la 111^e session de la Conférence internationale du Travail (2023) et demande au Bureau de prendre toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux observations et conclusions qui y sont formulées, compte tenu des besoins urgents et accrus découlant de la crise actuelle;**
 - c) demande au Directeur général de répondre aux besoins immédiats et aux demandes urgentes d'assistance émanant des travailleurs et des employeurs des territoires arabes occupés et d'élaborer un plan à long terme de réponse à la crise, afin de contribuer activement aux futurs mécanismes d'intervention coordonnée dans les domaines interdépendants de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de la consolidation de la paix dans la région, du point de vue du mandat de l'OIT;**
 - d) appelle les États Membres à allouer des moyens financiers au programme de l'OIT en faveur du territoire palestinien occupé et à soutenir ainsi la réalisation du travail décent dans le cadre des efforts plus largement déployés par les Nations Unies à des fins de secours et de relèvement.**